

REGLEMENT INTERIEUR

SAISON 2026-2027

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble des licenciés, dirigeants, bénévoles, entraîneurs, coaches, parents et représentants légaux des licenciés mineurs.

L'adhésion au club implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

1 GÉNÉRALITÉS



L'ASEA Basket est une association affiliée à la FFBB, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Les valeurs du club :

- Famille
- Plaisir
- Engagement

Nos objectifs :

- Former les joueurs et joueuses
- Favoriser l'épanouissement sportif et humain
- Développer les compétences individuelles et collectives
- Encourager le respect, la solidarité et l'esprit d'équipe

2 ADHÉSION ET LICENCE



Toute personne souhaitant adhérer doit compléter son dossier d'inscription, fournir les documents demandés et régler sa cotisation.

La licence ne sera validée qu'après réception du dossier complet et du paiement.

Aucun remboursement ne pourra être effectué après validation de la licence par la FFBB, sauf décision exceptionnelle du bureau directeur.

3 MODALITÉS DE PAIEMENT



- Paiement en ligne via HelloAsso
- Virement bancaire
- Chèque bancaire
- Chèques vacances ou coupons sport

Paiement en plusieurs fois possible selon les modalités définies par le club.



RÉDUCTIONS "MÈME FOYER"

- 2 licences : 10 % de remise sur la licence la moins chère
- 3 licences ou plus : 20 % de remise sur la licence la moins chère



Le Pass'Sport pourra être accepté selon les conditions en vigueur.

PASS'SPORT

4 ENTRAÎNEMENTS ET MATCHS



Les licenciés s'engagent à :

- être assidus aux entraînements
- prévenir en cas d'absence
- respecter les horaires
- participer aux compétitions lorsque leur présence est demandée

Les convocations pour les matchs sont établies par les entraîneurs et ne peuvent être contestées.

Les équipes sont faites par les techniciens du club et ne sont pas de la responsabilité des parents.

5 COMPORTEMENT ET RESPECT



Chaque membre du club doit adopter une attitude respectueuse envers tous les acteurs du club.

Sont notamment interdits :

- les violences verbales ou physiques
- les comportements antisportifs
- les discriminations
- les dégradations de matériel ou d'équipements

Le club se réserve le droit de prendre des sanctions disciplinaires en cas de non-respect du règlement.

6 MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS



Le matériel mis à disposition doit être respecté.

Chaque licencié doit :

- participer au rangement du matériel
- maintenir les vestiaires propres
- respecter les locaux et installations

Toute dégradation volontaire pourra entraîner une facturation ou une sanction disciplinaire.

7 TRANSPORTS



Les parents restent responsables du transport de leur enfant :

- vers les entraînements
- vers les matchs
- lors des déplacements

Le covoiturage est encouragé.

Le club ne pourra être tenu responsable d'un enfant en dehors des horaires d'activité.

8 DROIT À L'IMAGE



Des photos et vidéos peuvent être réalisées dans le cadre des activités du club (réseaux sociaux, site internet, supports de communication, presse).

Sauf opposition écrite, l'adhésion autorise l'utilisation de ces images à des fins de communication associative.

9 BÉNÉVOLAT ET VIE ASSOCIATIVE



L'ASEA Basket fonctionne grâce à l'implication de ses bénévoles.

Chaque famille est encouragée à participer aux manifestations du club et à la vie associative (organisation des événements, table de marque, buvette, actions...).

La participation de tous contribue au bon fonctionnement du club.

10 OFFICIELS : TABLE DE MARQUE ET ARBITRAGE



Chaque licencié pourra être convoqué plusieurs fois dans la saison pour assurer une tenue de table de marque, un arbitrage ou toute autre mission liée à l'organisation des rencontres.

Toute absence devra être signalée et justifiée dans les meilleurs délais.

En cas d'absences répétées non justifiées (2 absences constatées), le licencié sera automatiquement suspendu pour une rencontre officielle.

11 SANCTIONS FINANCIÈRES ET FAUTES



Toute amende, pénalité financière ou sanction infligée au club par les instances sportives en raison du comportement d'un licencié sera intégralement prise en charge par le licencié concerné, sans exception.

Le club pourra suspendre le licencié concerné tant que la situation financière ne sera pas régularisée.

12 SANCTIONS DISCIPLINAIRES



Tout manquement au présent règlement pourra entraîner :

- un avertissement
- un blâme
- une exclusion définitive du club

Les sanctions seront décidées par le bureau directeur après échange avec les personnes concernées. Les sanctions financières infligées par les instances sportives (fautes techniques, disqualifiantes, comportements antisportifs...) pourront être répercutées au licencié concerné.

13 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT



L'adhésion à l'ASEA Basket vaut acceptation du présent règlement intérieur.

Le licencié ou son représentant légal reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

LICENCIÉ

Nom : _____
Prénom : _____
Catégorie : _____
Date : ____ / ____ / 2026

REPRÉSENTANT LÉgal (pour les mineurs)

Nom : _____
Prénom : _____
Qualité : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » : _____
Date : ____ / ____ / 2026



ASEA Basket
11, Place Victor Schoelcher
29000 QUIMPER



aseabbquimper@gmail.com



06.59.85.48.98